

# La Santé

# 5

Chapitre

L'état de santé de la population française est globalement satisfaisant. La France est le pays de l'Union européenne qui a l'espérance de vie la plus longue (77,5 ans pour les hommes et 84,3 ans pour les femmes), mais des inégalités subsistent. Par exemple, on vit plus vieux dans le sud que dans le nord de la France.

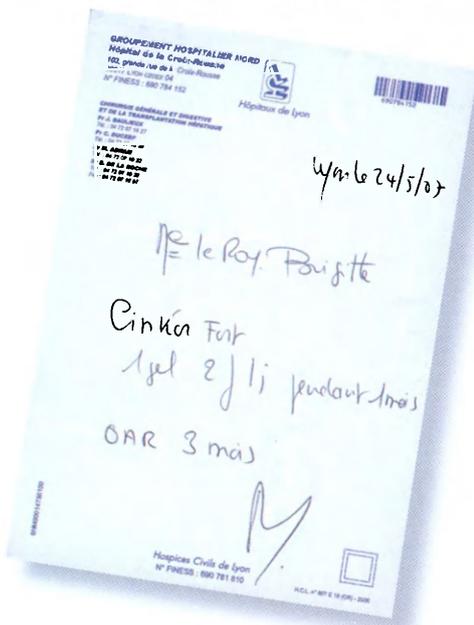


# La médecine libérale

Les Français peuvent consulter les médecins de leur choix aussi souvent qu'ils le désirent. Pour prévenir les abus des patients et des professionnels, et réduire les dépenses de la Sécurité sociale, le gouvernement a dû imposer, avec quelques difficultés, des mesures de contrôle.

## Le médecin traitant

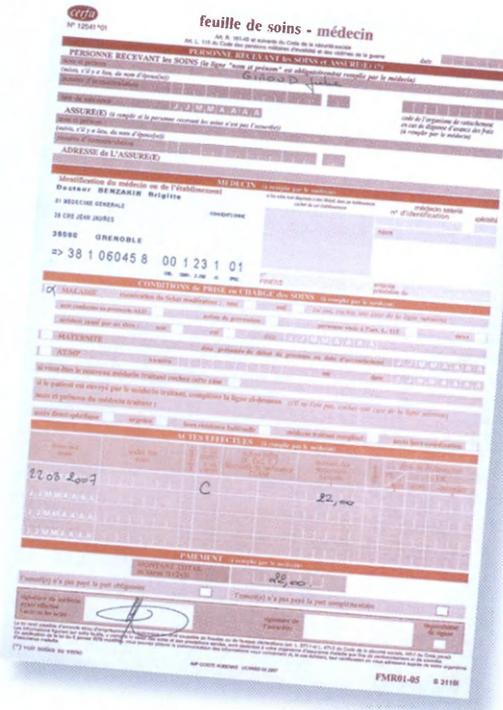
Depuis 2005, chaque assuré social doit choisir un médecin, le plus souvent un généraliste, qu'il désigne à la Sécurité sociale comme médecin référent. Si cela est nécessaire, c'est lui qui oriente le patient vers un spécialiste, un hôpital public ou une clinique privée. Si ce parcours n'est pas respecté, les remboursements sont moins élevés. Il est toujours possible de changer de médecin traitant, et de consulter librement certains spécialistes comme les ophtalmologues, les gynécologues, les pédiatres et les psychiatres. Le médecin prescrit des médicaments et rédige une ordonnance que le patient remet au pharmacien.



Les médicaments sont délivrés pour une durée maximum d'un mois. La mention OAR 3 mois sur l'ordonnance signifie : ordonnance à renouveler pour 3 mois.

## + Pour en savoir plus

■ En 2006, les Français ont dépensé 3 318 € pour leur santé par personne. Ce poste augmente régulièrement en raison des progrès de la médecine et du vieillissement de la population.



Grâce à la feuille de soin ou à la carte vitale, le patient est remboursé d'une partie de ses dépenses par la Caisse primaire d'assurance maladie.

## ? Le Saviez-vous ?

■ Les pharmaciens peuvent remplacer le médicament prescrit par le médecin par un médicament générique moins cher, ayant les mêmes effets thérapeutiques.



Un thermomètre.

La carte vitale, carte d'assuré social à puce, a remplacé l'ancienne carte papier depuis 1999, elle contient seulement des informations d'ordre administratif nécessaires au remboursement (à la prise en charge) des soins. Elle simplifie les démarches et permet, quand on la remet aux différents intervenants, d'être remboursé

plus rapidement de la consultation médicale, des frais pharmaceutiques ou d'autres soins prescrits. Une nouvelle carte vitale va bientôt remplacer l'actuelle, elle comportera la photo de l'assuré. Mais elle sera surtout plus sécurisée et sera dotée d'une plus grande capacité de mémoire.

**+** Pour en savoir plus

■ Le système actuel de protection sociale date de 1945. La Sécurité sociale est financée par les cotisations versées par les employeurs et les salariés. Les Français sont très attachés à leur système de protection sociale, mais il est menacé par le déficit de la Sécurité sociale (huit milliards d'euros en 2007).

SECURITE SOCIALE  
**L'Assurance  
Maladie**



Une seringue.



**?** Le Saviez-vous ?

■ Les médicaments sont conditionnés sous diverses formes, aussi avant de vous rendre à la pharmacie, assurez-vous que vous faites bien la différence entre un cachet, une pastille, une gélule, une ampoule, un flacon, un suppositoire ou un tube !

Le numéro de Sécurité sociale est le numéro d'identification de chaque citoyen. Il commence par le chiffre 1 pour les hommes et le chiffre 2 pour les femmes.



Tube d'aspirine contenant des comprimés effervescents.



Ampoules (de verre) à casser aux deux extrémités.

Les médicaments sous forme de sirop se mesurent en cuillerées.

### ■ Une répartition déséquilibrée des médecins

Les études médicales sont les plus longues des études supérieures, neuf ans pour la médecine généraliste et onze ans pour la médecine spécialisée. Depuis quelques années, on constate un déficit de médecins dans certaines régions comme le Centre ou la Bourgogne, et pour certaines spécialités comme la pédiatrie, l'ophtalmologie ou l'obstétrique. En 2005, 1 000 postes de médecins généralistes n'ont pas été pourvus, et on s'attend, dans les années à venir, à une pénurie de médecins dans les zones rurales et dans les banlieues des grandes villes.



### ■ Les professions paramédicales

Ce terme regroupe des métiers très variés comme les infirmiers, les opticiens, les orthophonistes ou encore les kinésithérapeutes. Un quart de ces professionnels travaille dans le secteur privé. Ces professions sont exercées à 70 % par des femmes qui, pour nombre d'entre elles, travaillent à temps partiel.



*L'opticien est un professionnel qui vend des lunettes ou des lentilles de contact sur prescription médicale d'un ophtalmologiste.*

#### + Pour en savoir plus

■ La France compte 3,5 médecins pour 1 000 habitants ainsi que 7,24 infirmières et 0,68 dentistes.

Les professionnels membres de l'Union européenne peuvent pratiquer en France, à condition de maîtriser la langue française. Les ressortissants des autres pays doivent faire une demande auprès de la DRASS (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales).

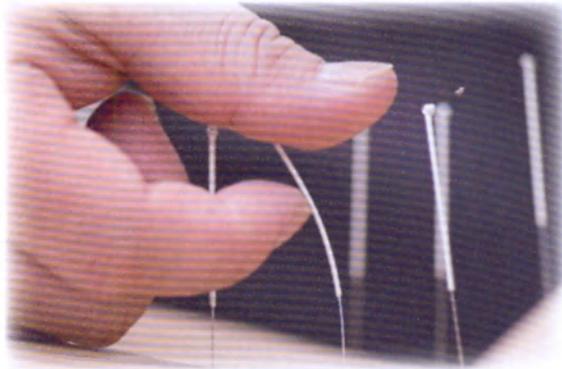


*Des infirmières manifestent pour une amélioration de leurs conditions de travail et une revalorisation de leur salaire.*

## La médecine alternative

Le succès croissant des médecines dites douces tient sans doute à un certain rejet d'une médecine qui n'est pas toujours à l'écoute du patient. L'homéopathie, l'acupuncture, la phytothérapie et l'hypnose par exemple, sont pratiquées dans certains hôpitaux.

Quatre Français sur dix disent consommer de temps en temps des médicaments homéopathiques parfois prescrits par des médecins, surtout des pédiatres, et en partie remboursés par la Sécurité sociale. La phytothérapie représente le tiers des ventes dans les pharmacies.



*En France, l'acupuncture ne peut être pratiquée légalement que par un docteur en médecine.*



### ? Le saviez-vous ?

■ Habituellement on utilise le titre de « docteur » pour s'adresser aux médecins, notamment lors de la prise de rendez-vous.

*Les médicaments homéopathiques sont généralement présentés sous forme de granules.*

## La médecine hospitalière

### + Pour en savoir plus

■ Il y a en France 995 hôpitaux publics qui disposent de 326 000 lits, et 1896 cliniques privées avec 175 000 lits. Les hôpitaux emploient 6 000 médecins titulaires d'un diplôme étranger, soit 24 % de leurs effectifs.

Un patient devant être hospitalisé peut l'être dans un hôpital public ou dans une clinique privée. Les soins dispensés dans ces établissements sont généralement jugés de bonne qualité. Les cliniques sont souvent plus confortables, mais pour les maladies graves et pour les urgences, les patients choisissent de préférence l'hôpital.



### Hôpital public et clinique privée

L'hôpital a pour mission d'accueillir tous les patients 24 heures sur 24 et de manière non discriminatoire. En plus des soins et des interventions, il doit assurer les urgences médicales, le SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente), la prévention et l'éducation pour la santé et enfin la formation du personnel hospitalier dans les CHU (centre hospitalier universitaire). Actuellement, la médecine hospitalière est en pleine restructuration. En effet, certaines régions à forte population manquent de lits d'hôpitaux, alors que des régions sous-peuplées ont des

lits inoccupés. Le gouvernement souhaiterait fermer certains services pratiquant un nombre insuffisant d'actes médicaux, mais il se heurte au mécontentement de la population. En cas d'hospitalisation, le malade doit payer 18 € de forfait hospitalier par jour, non remboursable par la Sécurité sociale, pour les repas et la chambre. Certaines assurances complémentaires remboursent tout ou partie de ce forfait. Une hospitalisation dans une clinique privée qui a signé une convention avec l'État donne droit aux mêmes remboursements.



*Le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) dépend d'un établissement hospitalier public.*



## La médecine à vocation sociale

### La médecine du travail

Tous les salariés doivent obligatoirement passer une visite médicale annuelle auprès de la médecine du travail, le coût étant pris en charge par l'employeur.

### La protection maternelle et infantile (PMI)

En ville, les communes ont des centres de santé où l'on peut rencontrer des médecins et faire vacciner gratuitement les enfants.



## La médecine scolaire

Les collèges et lycées ont une infirmière en permanence ou à temps partiel dans l'établissement. Les enfants passent régulièrement une visite médicale auprès des services de médecine préventive qui pratiquent également les vaccinations obligatoires. Les infirmières scolaires ont la possibilité de délivrer aux élèves des collèges et lycées, même si elles sont mineures, la pilule du lendemain qui est un contraceptif d'urgence agissant dans les trois jours suivant un rapport sexuel.

### ? Le Saviez-vous?

- Les Français sont les plus gros consommateurs de médicaments d'Europe et les champions du monde de consommation de psychotropes.
- Les membres de l'Union européenne peuvent se faire soigner dans le pays de l'UE de leur choix. Ils ont la possibilité d'avoir une carte de Sécurité sociale européenne.



Le don de sang est gratuit et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit. L'anonymat du donneur est toujours respecté.

## La médecine préventive à l'université

La Sécurité sociale est obligatoire dès l'âge de 20 ans (avant il est possible de bénéficier de celle des parents). À l'université, elle est gérée par les mutuelles étudiantes (Sécurité sociale des étudiants) qui proposent aussi une assurance complémentaire facultative. Le service universitaire de médecine préventive est un service médical gratuit destiné à tous les étudiants. Il peut aussi apporter un soutien psychologique. Les étudiants nouvellement inscrits reçoivent une convocation pour passer une visite médicale afin de faire un bilan de santé et le point sur leurs vaccinations.

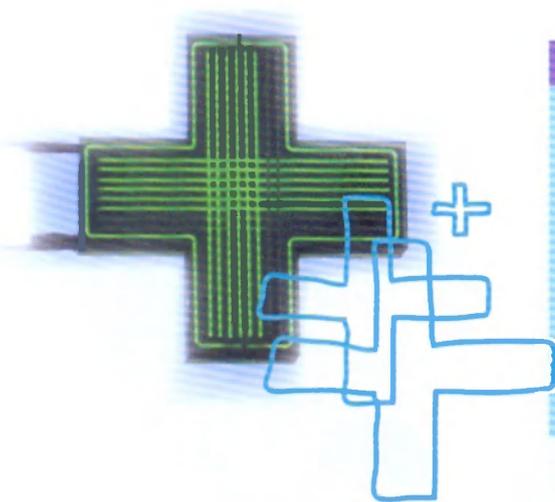


L'Établissement français du sang est un établissement public qui dépend du ministère de la Santé. Il collecte et distribue le sang sur le territoire national.

### La couverture maladie

On estime à six millions le nombre de personnes qui ne se soignent pas correctement par manque d'argent. En effet, certaines prescriptions comme les lunettes, les soins dentaires mais aussi quelques médicaments sont assez mal remboursés par la Sécurité sociale.

Pour remédier à ce problème, le gouvernement a institué la couverture maladie universelle (CMU) qui permet à tous les démunis de recevoir des soins gratuits. En 2008, 4 300 000 personnes ont bénéficié de la CMU.



La croix verte représente les pharmaciens depuis 1982.

#### Le saviez-vous ?

- Si une victime d'un accident du travail doit être hospitalisée, elle sera exonérée du forfait hospitalier. Il en est de même pour les bénéficiaires de la CMU.
- Pour toutes les urgences, vous devez composer le 15 (le SAMU) ou le 112 (numéro valable dans l'Union européenne) où un professionnel de la santé jugera de la gravité de votre cas et vous proposera une aide adaptée.

Une plaquette de comprimés



## ET MAINTENANT À VOUS...

Répondez par vrai ou par faux.

1. Toute la famille doit consulter le même médecin référent.
2. La Sécurité sociale rembourse la totalité des frais médicaux.
3. L'hôpital ne ferme jamais.
4. Les hôpitaux sont chargés de la formation des étudiants en médecine.
5. La médecine du travail est gratuite.
6. La couverture maladie universelle est réservée aux personnes sans domicile.
7. Un médecin ayant un diplôme étranger ne peut pas travailler en France.
8. Les pharmaciens peuvent remplacer un médicament prescrit par un médecin par un médicament plus cher mais plus efficace.
9. Les ressortissants européens peuvent venir se faire soigner en France.
10. La France manque de médecins dans certaines régions.